

**REGLEMENT DU LOTISSEMENT****A - CARACTERISTIQUES DU LOTISSEMENT -**

Le présent lotissement a pour objet la création de 5 lots destinés à de la construction d'habitation individuelle.

Le terrain cadastré section A n°1171 - commune de BRIATEXTE est actuellement la propriété de la SARL TARN AMENAGEMENT.

La surface du terrain pour l'emprise du projet de lotissement est d'environ 3 598 m<sup>2</sup>.

**B - SERVITUDES GENERALES -**

Dans l'attente du classement dans le domaine public des équipements communs du lotissement voisin « Les Jardins de la Plaine » en cours de réalisation, toutes les servitudes de passage et de canalisation pour desservir l'opération devront être mises en place par l'aménageur.

**D - MODIFICATION DU LOTISSEMENT -**

Aucune modification ne pourra être autorisée-si elle ne respecte pas les dispositions d'urbanisme en vigueur sur la commune de BRIATEXTE.

**E - DISPOSITIONS GENERALES -**

Les dispositions du Plan Local d'Urbanisme de la zone AU de la commune de BRIATEXTE restent applicables.

Les dispositions suivantes complètent les articles du PLU.

**Complément à l'article AU 4 du PLU – Desserte par les réseaux – Eaux Pluviales**

Pour les lots n° 1 à 5, il sera exigé un dispositif de stockage par parcelle d'une contenance minimale de 3 m<sup>3</sup>. Ce dispositif, à la charge des acquéreurs, sera étanche de type kipo éco ou similaire et devra être vidé entre deux orages pour assurer son bon fonctionnement.

**Complément à l'article AU 6 du PLU - Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques**

Les constructions seront implantées à une distance au moins égale à 3.00 mètres de la limite de propriété des lots pour la voirie interne du lotissement.